

## Projet d'éco-quartier à Uvrier

---

Le 13 septembre dernier, les habitants d'Uvrier ont été invités à une soirée d'information pour une présentation de la démarche qui a débuté dans le cadre de la réalisation d'un quartier durable à Uvrier. Cet « éco-quartier » est prévu sur une parcelle de 40'000 m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de Sion.

Le message d'invitation du service de l'édilité précisait *que ce moment était l'occasion, pour les autorités et les mandataires, d'entendre les attentes et les préoccupations liées à cette future réalisation*. Les nombreuses personnes présentes (environ 240) ont relevé, à travers leurs questions, cette nécessité. Malheureusement, la séance n'a pas présenté de réponses concrètes à leurs interrogations.

Le lendemain, une séance de travail a réuni, à Uvrier, les bureaux mandatés, des représentants de la municipalité et des spécialistes invités. Trois avant-projets ont été présentés et commentés. Ceux-ci proposaient 3 variantes d'aménagement pour un quartier de 100 à 700 habitants ! Aucun habitant du quartier d'Uvrier n'a été invité à cette journée très importante pour le développement du projet qui devrait être présenté au Conseil municipal avant la fin de l'année.

**Dès lors, les élus DC d'Uvrier ont demandé par une résolution, soutenue par l'ensemble du Conseil général, qu'une véritable « démarche participative » soit initiée.**

Il nous paraît nécessaire, pour éviter la création d'un « ghetto », que des éléments essentiels à la bonne intégration de ce nouveau quartier au quartier existant soient pris en considération par le projet. Avant tout, il serait judicieux de réaliser les infrastructures déjà demandées et nécessaires (jardin public) pour le quartier existant qui compte près de 1300 habitants aujourd'hui.

Les conseillers généraux considèrent que la séance du 13 septembre constituait un premier pas au niveau de l'information, mais qu'elle n'a pas permis à la population d'exprimer son avis et ses attentes.

Une démarche participative signifie :

*Le droit d'être informé.*

*Le droit de prendre la parole, de donner son avis, de formuler des commentaires.*

*Le droit de prendre part à la prise de décision.*

*Le droit de bénéficier des avantages liés à la réalisation.*

Celle-ci peut se faire par des ateliers participatifs avec les habitants du quartier. Cette démarche, qui pourrait être initiée à Uvrier, servirait d'exemple pour le grand projet de révision du Plan d'affection communal. Une telle approche est nécessairement intégrée dans tout projet de développement durable.

La balle est donc dans le camp de la Municipalité pour mettre en place, avant que tout soit décidé, des groupes de travail permettant aux habitants et élus d'exprimer leurs attentes et préoccupations.

Les conseillers généraux DC d'Uvrier  
Bruno Clivaz, Grégoire Iten, Jean-Luc Follonier, Jean-Charles Léger